

Genève, le 18 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La pluriactivité : où cotiser ?

Dans le domaine économique, l'Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers (ULAM), avec le soutien du Conseil du Léman, organisme de coopération franco-suisse présidé par M. Pierre Maudet, Président du Conseil d'Etat genevois, apporte des réponses concrètes aux préoccupations des entreprises.

Sa nouvelle publication s'intéresse à un phénomène qui prend de l'ampleur, celui du cumul d'activités en France et en Suisse lié à la mobilité professionnelle des travailleurs et des indépendants. Elle clarifie leur statut en matière de sécurité sociale et de fiscalité. La pluriactivité concerne les personnes qui exercent une activité professionnelle dépendante ou indépendante sur plusieurs territoires.

L'objectif de cette plaquette est de porter à la connaissance du public (multiactifs, entreprises, etc.) les principales règles qui déterminent l'assujettissement, en Suisse ou en France, des multiactifs, dans le domaine de la sécurité sociale. Elle précise également le lieu d'imposition de l'activité professionnelle.

Cette plaquette se réfère aux 4 cas suivants : indépendant en France et salarié en Suisse et inversement ; salarié en France et en Suisse ; indépendant en Suisse et en France. Elle inclut une information sur le cas du télétravail. Un schéma explicatif facilite la compréhension pour les différentes étapes impliquant l'affiliation à la sécurité sociale d'un travailleur indépendant résidant en France et salarié en Suisse.

La version électronique (pdf) de la plaquette peut être téléchargée directement [ici](#) ou sur le site internet de l'ULAM, à l'adresse suivante : <http://www.ulam.info/Plaquette-ULAM.html>

L'Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers et le Conseil du Léman en bref

L'Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers (ULAM) a été instituée en 1993 par convention entre les organisations économiques et professionnelles de l'artisanat et des métiers de la région lémanique franco-suisse : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie, Fédération patronale vaudoise, Union des Associations Patronales Genevoises, Union Valaisanne des Arts et Métiers. L'ULAM (www.ulam.info) est reconnue comme l'interlocuteur privilégié pour représenter les intérêts économiques de l'artisanat et des métiers auprès du Conseil du Léman. Cette plaquette d'information a été réalisée avec l'appui financier du Conseil du Léman.

Le Conseil du Léman est un organisme de coopération franco-suisse composé des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, des Cantons de Genève, de Vaud et du Valais. La Région Auvergne Rhône-Alpes participe aux travaux de l'organisme. Cette instance de concertation vise à promouvoir les relations transfrontalières et à initier des projets communs de coopération (www.conseilduleman.org).

Contacts:

Yannic Forney, représentant de l'Union des Associations Patronales Genevoises (UAPG) au sein de l'ULAM - +41 79 176 85 92 - yannic.forney@fer-ge.ch

Vincent Hervier, représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Haute-Savoie au sein de l'ULAM - +33 450 23 23 71 - vincent.hervier@cma-74.fr

Christine Ricci, secrétariat général pour la présidence genevoise du Conseil du Léman - +41 22 327 90 60 - ConseilduLeman.presid@etat.ge.ch